

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13/07/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 30 Nombre de suffrages exprimés : 39 Votes Pour : 39 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : PAH – Choix du BE pour l'étude de définition et de programmation du CIAP PAH N° 2022-65
--	---

Présents (30) : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, BOURREC Christophe, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Absents (23) : PUCEL Matthieu, DUNAN Anne, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard (excusé), BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier (excusé), GAY Eric, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, HELARY Yann (excusé), JARENO Sandra (excusée), LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin (excusé), NARS Aline (excusée), FORTINE Didier, DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :
ESTRADE Pierre à CARRERE Philippe
RODRIGUEZ Marie-José à BUERBA Jean-Pierre
SOLANA Michel à BEYRIE Maryse
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
BRUN Didier à CONSTANTIN Luce
AIZIER Philippe à BOURREC Christophe
DARAN René à MILLET Michel
MIR André à RICARD Louis
SALAT Jacques à PAUCIS Jean

M. Christophe BOURREC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°2021-123 du Conseil Communautaire en date 19 octobre 2021 autorisant le lancement de la consultation pour **l'étude de définition et de programmation du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du pays d'art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron.**

La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée dans le respect de l'article R2123-1 du code de la commande publique. L'appel public à la concurrence a été passé sur les sites www.ladepeche-legales.com et le Portail Marches-Publics.info.

Une seule offre a été formulée dans le délai prescrit.

La Commission d'appel d'offres réunie le 19 juillet 2022 à 17 heures 30, a proposé après analyse de retenir le groupement OBJECTIF PATRIMOINE (24610 ST MARTIN DE GURSON) BE mandataire et IN SITE (17000 LA ROCHELLE) pour un montant de 35 700.00 € ht.

Monsieur le Président rappelle que ce dossier bénéficie des aides de l'Etat au titre de la DRAC (6 000 €) et du CD65 (12 000 € au titre de l'AAP Pôles Touristiques des Hautes-Pyrénées).

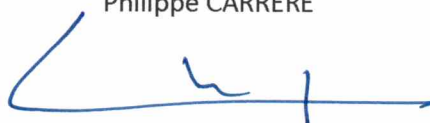
Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU